



## Rupture conventionnelle suite à cdi

Par **itiboubou**, le **09/03/2015** à **21:41**

bonjour

je viens de faire une demande de rupture conventionnelle à mon employeur.

mon employeur l'ayant reçu le 27 février je souhaiterais savoir combien de jours apres avoir reçu cette demande il doit me fixer un premier rendez vous obligatoire .

Cela va faire 15 jours vendredi et je n'ai tjs pas eu de ren dez vous.

eszt-il tenu de respecter un nombres de jours ou me faire savoir s'il accepte ma demande

merci par avance de me tenir informer assez vite.merci encore

Par **P.M.**, le **09/03/2015** à **22:36**

Bonjour,

Déjà l'employeur n'a aucune obligation d'accepter votre demande de rupture conventionnelle et il n'est pas prévu de délai pour la réponse puisqu'il n'est pas prévu non plus que la demande se fasse de cette manière...